

TRANSLATION

S.E. Mme Tiina Intelmann  
Présidente de l'Assemblée des États Parties  
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Référence : 2012/PRES/00574/SHS/PD

Date : 6 décembre 2012

Excellence,

Je tiens à vous informer que M. John Hocking (Australie), qui figure sur la liste des candidats au poste de Greffier de la Cour pénale internationale, a notifié à la Cour sa décision de retirer sa candidature. La Cour n'examinera donc pas la candidature de M. Hocking et poursuivra la préparation de l'élection du Greffier sur la base de la liste des dix candidats restants<sup>1</sup>, en tenant compte de la recommandation adoptée par les États Parties lors de la session de l'Assemblée des États Parties qui s'est récemment achevée à La Haye.

Je vous prie d'accepter, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

Sang-Hyun Song

---

<sup>1</sup> Mme Alia AOUN (France/Liban) ; Mme Silvana ARBIA (Italie) ; M. Giancarlo BELLELLI (Italie) ; M. Ralph MARTENS (Allemagne) ; M. Ngonlardje MBAIDJOL (Tchad) ; M. Lyn PARKER (Royaume-Uni) ; Mme Jocelyn PIERRE (France) ; M. Daniel PREIRA (Sénégal/France) ; M. Claudio SANTORUM (Argentine/Espagne) ; et M. Herman VON HEBEL (Pays-Bas).